

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers:

27

En exercice:

27

Présents:

16

Votants:

23

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous Préfecture Le 13.03.7027 Et publication ou notification Du 21.09

2022 Le Directeur Général des Services

N°DEL 2022_07_090 1

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire,

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

Objet: FINANCES

Subvention à l'Association à l'Amicale Bouliste Croisienne

Présents :

Bernard JOBERT René CARANDANTE Stéphanie MECHIN Jean-Michel VIGNAT Linda TRIBET Robert DALMASSO Gabrielle DALMAS Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT Jacques BUTTARD Pierre MONETON Laurence GIORGINI Julie HIVERT Michaël REBOTIER Bernard BRUNEL Catherine BRUNETTO

Pouvoirs:

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU Yves NONJARRET donne procuration à Bernard JOBERT Michèle CAPDEVIELLE donne procuration à Robert DALMASSO Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI Chloé DE BROUWER donne procuration à Stéphanie MECHIN Adama LACLAVERIE donne procuration à Linda TRIBET Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés:

Angelo MURA Chantal MALFAIT Thierry DOMENACH Marie-Françoise CASADEI



Conseil Municipal du 15 septembre 2022 Nº DEL 2022_07_090_1

RECUEN PREFECTURE le 19/09/2022

Application arginéée E-legalite.com

99_DE-083-218300481-20220915-2022_07_90_

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7;

Considérant que chaque année, de nombreuses associations culturelles, sportives ou caritatives sont soutenues par la commune de La Croix Valmer dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public ;

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de «l'Amicale Bouliste Croisienne» qui a pour objectif de redynamiser le terrain de boules afin de faire vivre le village,

Pour information, une modification auprès de la préfecture a été faite suite aux nouveaux membres qui constituent cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- D'allouer une subvention pour un montant de 1 500 euros à l'Association «l'Amicale Bouliste Croisienne»

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal de l'exercice 2022, à l'article 657.4 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus, Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Bernard JOBERT. La secrétaire de séance, Linda TRIBET.

Le Maire, certifie que le présent document, a été affiché en Mairie le,

2 1 SEP. 2022

Le Maire

